

**RELEVÉ DE LA DECISION N° 2024 05 01**  
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération  
Lors de sa réunion du 25 juin 2024

(en application de la délibération du Conseil Communautaire  
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 18 juin, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

**Budget Annexe REOMI : Recours à une ligne de crédit de trésorerie**

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie du Budget Annexe REOMI, il est proposé de contractualiser une ligne de trésorerie, d'un montant de deux millions d'euros et d'une durée d'un an.

A cet effet, le service « Finances » a sollicité par courrier du 29 mai 2024, les 6 établissements financiers suivants Banque Populaire, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, Banque Postale, Société Générale pour la remise d'une proposition financière de ligne de trésorerie de 2 000 000 € avant le 20 juin 2024.

Les principales caractéristiques des offres reçues sont les suivantes :

	Crédit Agricole	Banque Populaire	Banque Postale
Index	EURIBOR 3 MOIS moyenné 3,717% (19/06/2024)	EURIBOR 1 MOIS 3,608% (21/06/24) ou TAUX FIXE = 4,20%	€STR 3,663% (19/06/24) ou TAUX FIXE = 4,38%
* Calcul des intérêts	365 jours	360 jours	30/360 jours
Paie ment	trimestriel	trimestriel	trimestriel
Marge	0,40%	0,38%	0,71%
* Commission d'engagement	0,10 % soit 2 000€	0,05% soit 1 000 €	0,10% soit 2 000€
* frais de dossier	néant	1 500,00 €	néant
* Commission de non-utilisation	néant	néant	néant
* Minimum de déblocage	pas de minimum	50 000 €	10 000 €
*Déblocage/Remboursement des fonds	jour J + 2 ouvrés	demande avant 12h00 virement J après 12h00 virement J+1	demande avant 16h30 virement J+1
* Durée	1 an	1 an	1 an
Total frais d'engagement	2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
Total frais si non utilisation sur l'année	2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €

**Le Bureau Communautaire,**  
**Dûment convoqué,**  
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,**  
**Considérant les demandes du 29 mai 2024 adressées à plusieurs établissements bancaires pour la remise de propositions financières d'une ligne de trésorerie de 2 000 000 € avant le 20 juin 2024,**

Vu le rapport et le tableau d'analyse des offres suite à la consultation lancée pour disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de deux millions d'euros,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

**Article 1** : de désigner le Crédit Agricole pour contracter une ligne de trésorerie dans les conditions présentées dans le rapport ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 27 JUIN 2024
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 27 JUIN 2024

Givrand, le 25 juin 2024

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).